



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE
POLITIQUE D'INTÉGRATION DES
PRIMO-ARRIVANTS
BILAN 2020 ET PISTES D'ÉVOLUTION**

En région Hauts-de-France, plus de 5 200 ressortissants étrangers ont signé un contrat d'intégration républicaine (CIR) en 2018. Les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ont représenté un peu plus de 26 % des signataires. L'enjeu d'intégration est primordial sur notre territoire. Il s'agit d'une question transversale car la problématique d'intégration des primo-arrivants doit s'articuler avec nombre de politiques publiques, dont la politique de la ville, et avec l'ensemble des démarches engagées pour donner sa chance à chacun et «faire République» ensemble. Elle passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société: l'État bien sûr, mais aussi les collectivités territoriales, les entreprises, les associations – les personnes concernées elles-mêmes.

La gouvernance locale de la politique d'intégration des primo-arrivants a été repensée en 2019 conformément à l'instruction du ministre de l'Intérieur du 17 janvier 2019 :

- un comité de pilotage régional a été mis en place en mai 2019 pour définir les actions stratégiques ;
- une feuille de route de la politique d'intégration a été rédigée ;
- des référents départementaux intégration ont été désignés et animent chacun un comité départemental intégration pour coordonner l'ensemble des actions sur le terrain.

Ce sont ces nouvelles orientations qui font l'objet de ce présent bilan.

Secrétariat général pour les affaires régionales
Déborah ANGIELCZYCK
Adrien CARRE

Sommaire :

SYNTHÈSE	p.2
SOMMAIRE	p.3
PRIORITE 1 : RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION DES ETRANGERS PRIMO-ARRIVANTS	p.5
<ul style="list-style-type: none">• Objectif n°1 : Constituer un comité de pilotage régional à l'intégration sous l'égide du Préfet de région se réunissant deux fois par an• Objectif n°2 : Identifier un référent départemental chargé de coordonner la politique d'intégration au niveau territorial• Objectif n°3 : Désigner des correspondants locaux dans chaque administration et opérateurs de l'État au niveau départemental et inciter les partenaires de l'État à en faire autant• Objectif n°4 : Rechercher le partenariat des collectivités locales et soutenir l'engagement des élus locaux pour l'intégration des primo-arrivants dans le cadre d'une convention	
PRIORITE 2 : ENGAGER CHAQUE PRIMO-ARRIVANT DANS UN PARCOURS D'INTEGRATION RENFORCE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS	p.9
<ul style="list-style-type: none">• Objectif n°5 : Mettre en œuvre le contrat d'intégration républicaine (CIR) rénové et réduire les délais de convocations des primo-arrivants• Objectif n°6 : Améliorer l'accès des primo-arrivants aux politiques de droit commun à l'issue du CIR	
PRIORITE 3 : AMÉLIORER LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET L'ACCÈS A LA FORMATION ET L'EMPLOI	p.12
<ul style="list-style-type: none">• Objectif 11 : Améliorer l'apprentissage du français et le parcours linguistique• Objectif 12 : Faciliter la reprise d'études et promouvoir la validation des acquis professionnels• Objectif 13 : Accompagner les primo-arrivants vers les métiers non pourvus, dans le cadre de parcours intégrés avec les branches professionnelles et les entreprises• Objectif 14 : Mobiliser les services publics de l'emploi au niveau départemental et infra-départemental en faveur des primo-arrivants• Objectif 15 : Accompagner les primo-arrivants de moins de 25 ans vers l'insertion professionnelle	

PRIORITE 4 : GARANTIR L'ACCES AU LOGEMENT DES PRIMO-ARRIVANTS p.17

- **Objectif 16** : Sensibiliser les opérateurs de l'hébergement d'urgence en faveur du relogement des primo-arrivants hébergés et développer les partenariats avec les bailleurs sociaux
- **Objectif 17** : Mobiliser davantage les bailleurs privés
- **Objectif 18** : Créer 147 places en centre provisoire d'hébergement en 2019
- **Objectif 19** : Mobiliser des places en résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs pour des primo-arrivants isolés et encourager la colocation

PRIORITE 5 : AMELIORER L'ACCES AUX SOINS DES PRIMO-ARRIVANTS p.21

- **Objectif 20** : Favoriser le recours à la médiation et à l'interprétariat dans le parcours de santé
- **Objectif 21** : Développer les dispositifs « aller vers » pour les personnes les plus éloignées du système de santé telles les permanences d'accès aux soins de santé mobiles (PASS) et les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)

PRIORITE 6 : FAVORISER LES LIENS ENTRE PRIMO-ARRIVANTS ET LA FRANCE p.23

- **Objectif 22** : Encourager la participation active à la vie citoyenne du public primo-arrivants
- **Objectif 23** : Valoriser les parcours d'intégration réussis
- **Objectif 24** : Déployer le programme de service civique Volont'R en faveur des réfugiés et accessible aux réfugiés
- **Objectif 25** : Faciliter l'accès aux établissements culturels aux primo-arrivants
- **Objectif 26** : Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des primo-arrivants

CONCLUSION

p.26

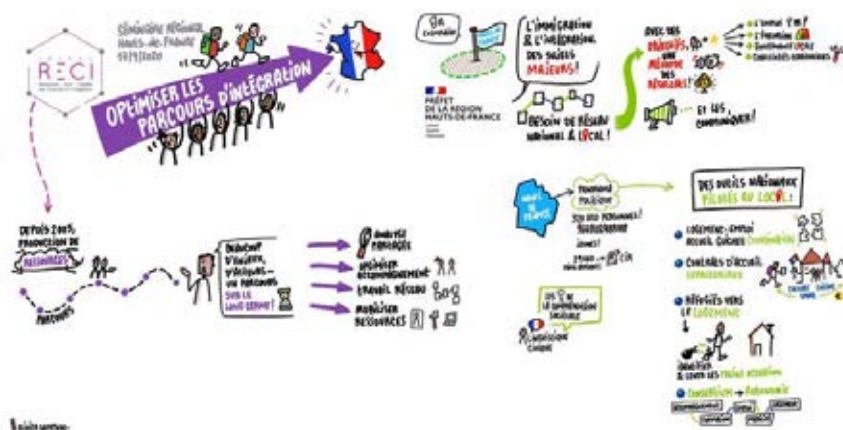
Priorité 1 Renforcer le pilotage de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants

Objectif n°1 Constituer un comité de pilotage régional à l'intégration sous l'égide du Préfet de région se réunissant deux fois par an

Le premier comité de pilotage régional à l'intégration s'est tenu le 17 mai 2019 en présence d'une multitude d'acteurs : les DDCS, l'OFII, l'ARS, les rectorats, la DIRECCTE, la DRJSCS, la DRAC, la DRAAF, pôle emploi, l'AFPA, le MEDEF, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, l'URH, U2P Hauts-de-France, le CHEOPS Hauts-de-France, l'AREFIE, la CPME, l'EPI, le conseil régional et les référents départementaux nouvellement nommés. A cette occasion furent notamment présentés la feuille de route opérationnelle en faveur de l'intégration des primo-arrivants et le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés (SRADAR).

Le second Comité de pilotage s'est tenu le 17 septembre 2020, en format dématérialisé. Son organisation a constitué un défi pour les services de l'État puisqu'il s'agissait d'une réunion virtuelle avec 90 participants, en présence du préfet de région et de la directrice de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN). Il s'est articulé autour de 4 ateliers thématiques sur les parcours d'intégration animés par les membres du réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) :

- par l'approche linguistique ;
- par l'accès aux droits ;
- par l'accès à l'emploi ;
- par l'accès au logement.



Les comptes rendus de ces ateliers ont permis une identification des atouts et faiblesses de la politique d'intégration dans les Hauts-de-France qui donnent lieu à ce bilan et offrent des perspectives de progrès.

Orientations 2021 :

- Assurer la tenue du comité régional intégration 2 fois par an pour répondre à la demande des participants d'avoir davantage de temps d'échanges ;
- Constituer des groupes de travail et des formations thématiques à l'échelle régionale avec les acteurs départementaux.

Objectif n°2 Identifier un référent départemental chargé de coordonner la politique d'intégration au niveau territorial

Désigné par le préfet de département, ce référent anime la politique d'intégration à l'échelle de son département via un comité de pilotage départemental. Il a été chargé d'établir un diagnostic territorial sur le parcours d'accès aux droits des primo-arrivants au niveau local et d'en lever les freins.

En 2020, tous les départements des Hauts-de-France avaient un référent départemental « politique d'intégration » désigné. Ils ont divers profils : DDCS, DDCS adjoint, secrétaire général adjoint de préfecture ou encore sous-préfet d'arrondissement.

Cette hétérogénéité se retrouve également dans les structurations de gouvernance locale avec des modalités de réunions (1 ou 2 comités de pilotage départemental/an) et des participants différents selon les départements. Une réelle gouvernance locale semble s'être développée dans tous les départements, avec cependant un retard sur le département du Nord, qui n'a pas organisé de comité de pilotage départemental en 2019 et en 2020 mais qui le prépare pour 2021.

Orientations 2021 :

- Un comité de pilotage annuel ou biennuel associant l'ensemble des partenaires de l'accompagnement social et de l'insertion professionnelle à l'échelle régionale ;
- Des comités techniques opérationnels : thématiques (formation linguistique, santé, emploi) et plus restreints pour étudier les situations individuelles, permettant la mise en place d'un accompagnement personnalisé. La réunion de ces comités peut s'envisager tous les 2 mois.

Objectif n°3 Désigner des correspondants locaux dans chaque administration et opérateurs de l'État au niveau départemental et inciter les partenaires de l'État à en faire autant

La feuille de route régionale préconisait l'identification de correspondants locaux au sein des administrations, opérateurs de l'État et partenaires qui seraient les interlocuteurs du référent départemental afin de faciliter la transmission d'informations et la résolution des situations problématiques.

Force est de constater que cette orientation n'a pas été investie par les acteurs départementaux de l'intégration. La désignation de référents départementaux étatiques, précédemment citée, fut l'action principale pour la structuration des réseaux d'acteurs.

Orientations 2021 :

- Constituer un réseau de référents « BPI » pour chaque acteur de la gouvernance locale. Cela serait un gage de clarté pour tous les acteurs, notamment pour les opérateurs qui pointent un trop grand nombre d'interlocuteurs et un « mille

feuille des dispositifs » engendrant une illisibilité structurelle ;

- Élaborer un répertoire régional regroupant les correspondants locaux des différents départements et décrivant les projets particulièrement intéressants mis en œuvre en Hauts-de-France. Cela permettrait de fluidifier les échanges et une meilleure connaissance interdépartementale des projets et acteurs impliqués, facilitant ainsi l'échange de bonnes pratiques.

Objectif n°4 Rechercher le partenariat des collectivités locales et soutenir l'engagement des élus locaux pour l'intégration des primo-arrivants dans le cadre d'une convention

Dans les Hauts-de-France, 3 départements se sont engagés dans la coopération avec les collectivités territoriales en 2020.

Dans le Nord, la commune de Lille a bien été associée à travers la signature d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration territorial (CAI). Le département de l'Aisne se distingue fortement avec 7 contractualisations pluriannuelles entre 2019 et 2020 : les villes d'Hirson, Sissons, Laon, Pinon, Anizy-le-Grand, Soissons et Essômes-sur-Marne ont également conclu un contrat d'accueil et d'intégration territorial (CAI).

Ce dispositif agit sur plusieurs plans :

- Faciliter la mise à disposition du matériel nécessaire à l'enseignement et à l'apprentissage du français ;
- Favoriser l'accès à la culture (accès aux bibliothèques/ médiathèques) ou aux enseignements culturels pour les enfants (musique, théâtre, pratiques artistiques amateurs) ;
- Favoriser l'accès au sport, par leur inscription aux nouvelles activités périscolaires, l'aide à l'adhésion aux associations sportives des collèges et lycées ;
- Favoriser les échanges interculturels entre la France et les primo- arrivants, à travers l'organisation d'événements et d'actions (festivals, événements sportifs..) encourageant la rencontre entre des jeunes français et des jeunes primo-arrivants.



*« La volonté politique est pour moi le premier critère de réussite, et également l'**existence d'une structure de portage** : CCAS, tissu associatif... Ce qui a facilité le déploiement des actions dans l'Aisne, c'est le portage de ces contrats **par l'État**, puisqu'il y a un sous-préfet dédié à cette mission et je pense que cela facilite les liens avec les élus et donne **une force de conviction supplémentaire** que s'ils étaient portés classiquement par les DDCS. »*

Natalie William, ancienne sous-préfète de Château-Thierry.
Extrait d'une interview réalisée dans le cadre du Comité régional intégration 2020.

L'Oise s'est également engagée avec la ville de Chantilly pour dispenser une formation linguistique et faciliter l'accès aux activités sportives et à la culture aux primo-arrivants accueillis.

Orientations 2021 :

- Réaffirmer l'objectif et l'intérêt de contractualiser avec les collectivités locales tant pour l'intégration des primo-arrivants que pour des BPI dans chaque COPIL ou réunions thématiques. En effet, l'enveloppe allouée à la contractualisation a été sous-consommée en 2020 ;
- Impliquer davantage le Conseil régional, acteur de premier plan pour l'accès à l'emploi de par ses compétences en matière de formation professionnelle ;
- Le bon déploiement des C.A.I dans les territoires reposant en grande partie sur le volontarisme des élus locaux, il semble judicieux que le référent départemental intégration soit une figure reconnue et consacrée pour effectuer un travail de conviction auprès de ceux-ci. L'exemple de l'Aisne témoigne de ce biais institutionnel. L'échelon sous-préfectoral apparaît le plus adapté pour jouer le rôle de référent départemental.

Priorité 2 Engager chaque primo-arrivant dans un parcours d'intégration renforcé et améliorer l'accès aux droits

Objectif n°5 Mettre en œuvre le contrat d'intégration républicaine (CIR) rénové et réduire les délais de convocations des primo-arrivants

Le primo-arrivant doit pouvoir signer rapidement le CIR après son arrivé sur le territoire national et s'engager dans ce parcours d'intégration qui constitue le point de départ de son insertion au sein de la société française.

La tendance régionale serait à l'augmentation du nombre d'heures de cours FLE incluses dans le CIR, car le niveau des bénéficiaires en sortie de CIR reste insuffisant (48,5 % ont atteint le niveau A1).

Hauts-de-France		Nombre de signataire du CIR - 2019 = 5915	%
Sexe	Hommes	2591	52 %
	Femmes	2462	48 %
Âge	Moins de 25 ans	1309	26 %
	Plus de 25 ans	3744	74 %
Status les plus représentés	Économique	226	5 %
	Familial	2817	55 %
	Autres	331	7 %
	Humanitaires	1679	33 %
Nombre de signataire du CIR ayant atteint le niveau A1 en 2019		2452	48,5 %


Objectif n°5 Améliorer l'accès des primo-arrivants aux politiques de droit commun à l'issue du CIR

Assurer la bonne continuité du parcours des primo-arrivants est un enjeu majeur pour déployer une politique d'intégration réellement efficiente. Divers facteurs au sein d'un projet peuvent avoir pour effet le décrochage des bénéficiaires :

- Un manque de perspective professionnelle ;
- Une formation FLE non adaptée ;
- Une mobilité difficile du fait d'une trop grande distance de déplacement pour des publics souvent non titulaires du permis de conduire, et de l'obligation d'assurer la garde des enfants.

Les remontées du terrain vont dans le sens de l'établissement de grands parcours d'intégration, intégrant tous ses aspects pour une meilleure prise en charge et une meilleure cohérence entre acteurs. Ces projets d'accompagnement globaux ; déjà mis en œuvre dans certains départements de notre région (le « PPL-SAREF » dans le Pas-de-Calais, « AILE » dans la Somme et « PROMEO-COALLIA » dans l'Oise) présentent de multiples avantages :

- Un partenariat en bonne intelligence :
Certains de nos territoires sont maillés par de petits opérateurs (l'Oise et la Somme notamment) qui se livrent inévitablement une concurrence pour répondre aux appels à projets. Cette compétition nuit au développement de partenariats. À l'inverse, le déploiement de projets d'accompagnement globaux aurait l'effet contraire, avec des opérateurs responsables d'un aspect de l'accompagnement, participant ainsi au développement d'une réelle synergie entre acteurs départementaux.
- Une intelligibilité renforcée :
Les acteurs de l'intégration pointent une grande illisibilité des dispositifs et des interlocuteurs, du fait de leur nombre conséquent. Un projet d'accompagnement global a vocation à être structurant pour la politique d'intégration départementale. La mise en concordance des besoins du territoire et de ceux des bénéficiaires a nécessairement plus l'opportunité d'être adéquate, notamment en ce qui concerne l'orientation des BPI vers les métiers les moins fournis du territoire.

 **ZOOM SUR :** le projet « PROMEO-COALLIA » (Oise) qui forme les bénéficiaires à être préparateurs de commande, et également du « PPL-SAREF » (Pas-de-Calais) qui grâce aux partenariats mis en place avec les acteurs locaux favorise une découverte des milieux professionnels demandeurs de main d'œuvre (tourneur, fraiseur, électricien, assistant de vie aux familles, plaquiste, agent d'entretien du bâtiment).

Quant à l'aspect structurant d'un projet d'accompagnement global, le Pas-de-Calais fait, là aussi, office de témoin : le projet « PPL-SAREF » s'est engagé dans une démarche d'harmonisation et d'animation des politiques d'intégration des réfugiés dans le département.

- Une cohérence régionale :
Les acteurs départementaux, et notamment le secteur associatif, sont en demande du développement de la mise en commun des expériences. Sous une forme restant à déterminer, il apparaît nécessaire d'organiser au sein des Hauts-de-France la circulation des savoirs-faire, l'échange des bonnes pratiques, la mise en commun des initiatives et outils innovants créés localement (la cartographie de l'offre FLE dans l'Aisne, la cartographie du Siilab recensant les acteurs de l'intégration, l'application FACT créée dans le cadre du projet AB Réfugiés-emploi...).

« Ce qu'il faudrait pouvoir faire, c'est un accompagnement global qui prennent en compte l'accès au logement et l'accès à l'emploi. Les DDCS vont fusionner avec les directions territoriales de la DIRECCTE, ce qui va permettre de penser les choses de manière plus globale. »

Abdelkader Harizi, chargé de mission DDCS Nord.

Extrait d'interview réalisée dans le cadre du Comité régional intégration 2020.

Orientations 2021 :

- Le déploiement de projets d'accompagnement globaux pour l'intégration sur tout le territoire régional, de façon équitable. Disposer d'au moins un projet global par département permettrait la structuration de la politique départementale d'intégration autour de celui-ci, sur le modèle du plan départemental d'intégration mis en œuvre dans l'Aisne depuis 2018. La fusion imminente des DDCS et des DT DIRECCTE constitue l'opportunité idéale pour construire des parcours d'intégration globalisants.
- La mise en place d'un « chargé de sécurisation du parcours » avec comme tâche de rencontrer chaque semaine le bénéficiaire, de faire le lien avec les employeurs/ les organismes de formation et avec tous les professionnels susceptibles de soutenir le parcours. Un tel poste a été créé par le Centre de Formations Personnalisées de l'Aisne (CFP02). Un profil plus large pourrait également être imaginé, intégrant l'insertion vers le logement. Ce levier a été mis en place dans l'Oise.
- Réaliser un document recensant l'ensemble des dispositifs dont peuvent bénéficier les personnes prises en charge. Cela permettrait notamment de palier au grand manque de connaissance des BPI de leurs droits.

Priorité 3 Améliorer la maîtrise de la langue française et l'accès à la formation et l'emploi

Une politique d'intégration ambitieuse doit offrir aux réfugiés les outils nécessaires à leur autonomie et réussite professionnelle (apprentissage linguistique, reprise des études, formation professionnelle) et faire concorder les besoins des entreprises aux aspirations personnelles et aux compétences des primo-arrivants.

Objectif n°11 Améliorer l'apprentissage du français et le parcours linguistique

- Mettre en œuvre le doublement des heures d'apprentissage du français dans le cadre du CIR rénové (le volume horaire peut atteindre 600 heures pour les non-lecteurs / non-scripteurs) ;
- Mettre en place un parcours d'apprentissage du français avec une meilleure visibilité de l'offre de formation sur les territoires et une « traçabilité » du parcours de l'apprenant en mobilisant la cartographie de l'offre de formations linguistiques ;
- Renforcer le déploiement du dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) en maillant le dispositif sur les territoires où il existe un besoin et en améliorant l'orientation des publics ;
- Déployer largement le « parcours d'intégration par l'acquisition de la langue » (PIAL) auprès des primo-arrivants de moins de 25 ans pour leur permettre d'améliorer leurs compétences linguistiques à l'issue du CIR ou dans la perspective de l'accès à un emploi ou une formation professionnelle.

En 2019-2020, ce sont 27 523 heures de formation linguistique qui ont été dispensées au public cible. Ce chiffre important provient notamment du fait qu'en 2019, la majorité des actions financées a été centrée sur l'apprentissage du FLE hors visée professionnelle (56%).

Le département du Nord a fait doubler le nombre d'actions financées « apprentissage du FLE » entre 2018 et 2019, quand le département de la Somme a multiplié par trois le financement des formations linguistiques. Le Pas-de-Calais, à travers son projet d'accompagnement global « PPL-SAREF », a établi, dans un premier temps, un diagnostic socio-professionnel de 35 heures permettant l'orientation adaptée en fonction du niveau de langue puis une seconde phase, divisée en 3 niveaux, de maîtrise avec préparation professionnelle langagière de 400h sans immersion suivie d'une autre de 400h avec immersion.

Afin de disposer d'une offre de formation plus identifiable, plusieurs innovations ont été déployées :

- La DDCS de la Somme prévoit la création d'un site collaboratif recensant l'offre FLE ;
- Une cartographie numérique des ressources FLE a été déployée dans l'Aisne.

(<https://cdonline.articque.com/share/display/c4ce8b1c195d6e9ed671505515724bf579fbb6e2>)

Malgré le déploiement du CIR rénové, le niveau des bénéficiaires en fin de parcours reste insuffisant pour débiter immédiatement un parcours d'insertion professionnelle : en 2019, ce sont seulement 49 % des signataires du CIR qui ont atteint le niveau A1

en français. On constate par ailleurs une baisse de l'assiduité dans les formations FLE sans visée professionnelle, les bénéficiaires étant généralement frustrés de ne pouvoir utiliser leurs apprentissages pour une insertion professionnelle.

Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) a vu son déploiement être approfondi en 2018-2019 :

- 31 établissements concernés contre 23 en 2017-2018 → + 26 %
- 42 groupes contre 26 en 2017-2018 → + 38 %
- 653 ateliers contre 460 en 2017-2018 → + 41 %
- 8267 parents participants contre 7774 en 2017-2018 → + 6,3 %

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, l'académie de Lille n'a pas été en mesure de relancer le dispositif. Néanmoins l'académie d'Amiens a organisé, cette année, 16 ateliers au bénéfice de 235 bénéficiaires. 100 % des parents candidats ont obtenu le diplôme initial de langue française (DILF) et 85 % le diplôme d'études en langue française (DELF).

Les retombées font part d'une plus grande implication des parents dans le suivi scolaire de leurs enfants après la participation aux ateliers. On note également que la mise en place d'ateliers OEPRE crée une émulation positive au sein des équipes pédagogiques, en constituant le point de départ pour l'organisation d'autres initiatives de coéducation. Néanmoins, il faut relativiser ce constat : le cœur de cible, à savoir le public primo-arrivant, ne représente que 42,7% des participants aux ateliers.

Orientations 2021 :

- Faire débiter l'apprentissage du français dès l'arrivée dans le DN@, durant l'attente de la décision OFPRA et CNDA, pour les demandeurs d'asile les plus susceptibles d'obtenir la protection internationale. Ceci permettrait de débiter directement un accompagnement global français/formation professionnelle dès l'obtention du statut.
- Multiplier les offres de FLE à visée professionnelle, gage d'assiduité des bénéficiaires. Une alternative existe déjà : la formation FLE en alternance proposée de Centre de Formations Spécialisées de l'Aisne (CFP02).
- S'assurer qu'une offre de cours d'alphabétisation maille l'ensemble du territoire des Hauts-de-France de façon équitable.
- Intensifier et s'assurer de la bonne connaissance du dispositif OEPRE par les chefs d'établissement et initier l'ouverture aux parents dès le plus jeune âge de leurs enfants.
- Enjeu majeur, que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire régional, un dispositif pour la garde des enfants de BPI participants à des actions de formations concourant à leur intégration dans le pays d'accueil, serait à développer. Il conviendrait de dispenser une meilleure information aux acteurs départementaux notamment sur le dispositif d'aide du Conseil régional à la garde d'enfants (20€/mois si couple, 30€/mois si famille monoparentale).

Objectif n°12 Faciliter la reprise d'études et promouvoir la validation des acquis professionnels

En 2019, 645 personnes ont bénéficié d'un accompagnement vers l'emploi et 48 ont repris un parcours d'études. À l'issue de l'accompagnement, 92 bénéficiaires ont intégré une formation et 101 sont employés, soit 41,5 % de sorties positives.

Orientations 2021 :

- Un nouveau dispositif national sera déployé en 2021 : « Expérience sans frontières- VAE migrants » pour la reconnaissance des aptitudes professionnelles des migrants, acquises dans le pays d'origine où depuis l'intégration dans le pays d'accueil. Il conviendra de s'assurer de la bonne diffusion de l'information autour de ce dispositif partout dans les Hauts-de-France ;
- Saisir l'opportunité du dispositif « 1000 VAE » mis en œuvre par l'AFPA et financé au niveau national.

Objectif n°13 Accompagner les primo-arrivants vers les métiers non pourvus, dans le cadre de parcours intégrés avec les branches professionnelles et les entreprises

Pour s'assurer de l'adéquation entre les possibilités d'emplois non pourvus sur un territoire et le besoin des BPI de s'insérer sur le marché du travail, il convient d'orienter l'accompagnement sur la montée en compétences des bénéficiaires dans les filières demandeuses. Cela exige un temps de découverte du milieu professionnel et une compréhension des aptitudes requises. Lorsque la maîtrise du langage nécessite déjà un apprentissage renforcé, le temps d'accompagnement peut ne pas suffire pour un parcours intégré concluant.

Orientations 2021 :

- Identifier, dans chaque département, les métiers en tension et construire des parcours d'accompagnement globaux orientés vers l'insertion. Un contact avec la mission LAMBLIN pourrait être utile pour établir une cartographie des métiers non pourvus ;
- Mettre en place, dans chaque département, un dispositif d'accompagnement global à l'insertion professionnelle sur le modèle des projets mis en œuvre dans l'Oise ou dans le Pas-de-Calais ;
- S'assurer de l'appropriation de l'application FACT par les acteurs de l'intégration. Créée dans le cadre du projet Interreg « AB Réfugiés-Emploi », elle a vocation à aider les personnes ne maîtrisant pas la langue professionnelle de se former pour s'insérer plus facilement. Actuellement elle permet la traduction en 8 langues (néerlandais, français, anglais, roumain, polonais, arabe, dari, pachto) de 1 000 mots de vocabulaire courant des secteurs de l'agriculture, horticulture et de l'industrie métallurgique. D'autres secteurs professionnels sont en cours de développement.



Objectif n°14 Mobiliser les services publics de l'emploi au niveau départemental et infra-départemental en faveur des primo-arrivants

L'association des services publics de l'emploi à la politique d'intégration se fait de façon inégale sur le territoire régional :

- Une implication reste à construire pour les départements du Nord, de l'Oise et de la Somme ;
- Dans l'Aisne, des contacts réguliers sont organisés avec les missions locales et pôle emploi présents dans le comité de pilotage biennuel. Des temps d'échanges ont lieu avec les services publics de l'emploi afin d'avoir des actions complémentaires et une harmonisation des parcours des BPI ;
- Des acteurs de l'emploi artisans de la politique d'intégration dans le Pas-de-Calais : la Préparation Professionnelle Langagière (PPL), qui forme avec le Service d'Accompagnement des Réfugiés (SAREF) le projet d'accompagnement global « PPL-SAREF », est directement porté par l'AFPA Liévin. Dans le comité de pilotage de ce même projet sont présents pôle emploi et le 9 missions locales du département.

Orientation 2021 :

- Une implication systématique des services publics de l'emploi à la politique d'intégration départementale, à minima en les associant obligatoirement dans les comités de pilotage. Ceci semble indispensable pour consolider l'insertion professionnelle des personnes accueillies. Une autre possibilité, plus approfondie, serait d'inciter les services publics de l'emploi à être porteurs d'actions d'intégration des BPI, telle que l'AFPA Liévin.

Objectif n°15 Accompagner les primo-arrivants de moins de 25 ans vers l'insertion professionnelle

Les jeunes primo-arrivants de 18 à 25 ans constituent un public particulièrement vulnérable qui ne bénéficie, le plus souvent, d'aucune ressource. En conséquence, ils restent hébergés dans les structures d'accueil sans solution de sortie vers le logement autonome. L'accompagnement de ces jeunes doit être renforcé par une meilleure utilisation des dispositifs de droit commun (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie [PACEA], Garantie jeunes, apprentissage, résidences sociales jeunes ...)

En 2019-2020, 101 jeunes de moins de 25 ans ont pris part à des actions d'insertion professionnelle dans les Hauts-de-France, représentant ainsi 12,7 % du public total bénéficiaire. Si très peu d'actions ont ciblé spécifiquement les jeunes primo-arrivants, nous pouvons néanmoins citer le département de la Somme, qui dispose de deux actions en la matière :

- Une action de formation linguistique « PIAL » portée par la mission locale du grand Amiénois ;
- Un SAS d'insertion et d'accompagnement global des jeunes BPI.

Orientations 2021 :

- Réaliser un document actualisable sur l'ensemble des dispositifs de droits communs dont peuvent bénéficier les primo-arrivants et les BPI. Il serait diffusable à tous les opérateurs de l'intégration, concourant à une meilleure prise en charge ;
- Développer les dispositifs d'accompagnement professionnel et d'hébergement en collocation des jeunes de moins de 25 ans.

L'accès au logement est une condition clé de l'intégration permettant d'enclencher les premières étapes d'un parcours de vie (scolarisation des enfants, ancrage territorial et social, accès à l'emploi ou une formation...).

Des objectifs annuels et chiffrés de relogements des réfugiés sont prévus dans le cadre du Plan logement d'abord.

Objectif n°16 Sensibiliser les opérateurs de l'hébergement d'urgence en faveur du relogement des primo-arrivants hébergés et développer les partenariats avec les bailleurs sociaux

Au niveau local, des réunions de coordination associant services de l'État, opérateurs d'hébergement et bailleurs doivent permettre de renforcer la mobilisation de places dans le parc social en faveur du public de primo-arrivants, dans le respect du principe de non-concurrence avec les autres publics. Ces réunions, s'appuyant sur les instances et les outils en matière de logement des personnes défavorisées (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées [PDALHPD]) pourront prendre la forme de commissions inter-bailleurs.

Une attention particulière doit être portée au fait que les primo-arrivants prêts à accéder au logement et demandant à être logés dans le parc social doivent être signalés par les structures d'hébergement et/ou les SIAO pour venir alimenter le vivier des ménages prioritaires dans l'applicatif SYPLO (Système Priorité Logement).

À l'exception du Nord, n'ayant pas débuté sa structuration départementale, chaque département a mis en place une instance de concertation entre services de l'État, opérateurs d'hébergement et bailleurs. Dans le Pas-de-Calais et la Somme, ce dialogue s'adosse au comité de pilotage des projets d'accompagnement globaux, la DDCS de l'Oise réunit toutes les 6 semaines les bailleurs, le SIAO et les structures concernées par l'intégration via le logement. Le département de l'Aisne a, quant à lui, signé un protocole en 2018 entre l'État, les opérateurs d'hébergement des demandeurs d'asile et les bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement social du public BPI.

Deux dispositifs pour le logement des réfugiés ont été déployés au niveau national en 2019 : le Plan Logement d'Abord et le programme européen de réinstallation. 1261 logements ont été mobilisés pour un total de 10 648 à l'échelle nationale. Les Hauts-de-France ont rempli leur objectif régional de 690 logements à mobiliser à 100 % en décembre 2020.

À l'exception de la Somme (80,8%), tous les départements des Hauts-de-France ont connu une amplification de leur nombre d'attributions de logements sociaux depuis l'hébergement généraliste de + 100 % entre 2018 et 2019, avec notamment l'Aisne qui a fourni la plus forte augmentation régionale (+ 156,3%).

Deux départements de la région ont également piloté des projets innovants pour accompagner les personnes vers le logement :

- Dans l'Oise, suite au constat qu'une majeure partie des BPI accédant au logement n'est pas autonome en pratique, une passerelle « D.I.R (Dispositif Insertion Réfugiés) » a été déployée. Porté par l'association COALLIA, membre du projet d'accompagnement global présent dans l'Oise, il s'agit d'un SAS entre la sortie de l'hébergement d'urgence et l'accès au logement autonome.

En effet, en termes de démarches administratives ou de gestion financière, les BPI rencontrent des difficultés, notamment dans le domaine linguistique. Le recours à des SAS de ce type (D.I.R et SHAPAD dans l'Oise), constitués essentiellement de logements diffus avec hébergement en collocation, permet :

- Une sécurisation de la situation des BPI qui disposent d'un délai plus long pour l'apprentissage de l'autonomie, avec notamment une responsabilisation financière ;
 - Une mobilisation de logements plus efficace : Le SAS apparaît comme un gage de sécurité pour les bailleurs également, qui peuvent constater la montée en autonomie des BPI. Le SAS installe, en effet, davantage de confiance entre les acteurs de l'intégration et les bailleurs, ce que la 1^{ère} place de l'Oise dans la mobilisation de logements vient corroborer.
- Dans le département du Nord, la DDCS finance et coordonne le dispositif Accompagnement Vers et Dans le Logement pour les Réfugiés (AVDL-R), qui vise à lever les freins que ce public rencontre dans cet accès : problématiques médicales liées à l'exil, barrière de la langue, complexité dans l'ouverture des droits. Un accompagnement social spécifique est donc disponible pour tout réfugié logé en centre d'hébergement, mais aussi pour ceux ayant accédé au logement afin d'y travailler l'autonomie. 6 opérateurs AVDL étaient actifs en 2018, pour 11 en 2020. À ce jour ce sont 1 367 bénéficiaires, 527 logements captés et 822 réfugiés relogés.

Objectif n°17 Mobiliser davantage les bailleurs privés

Le parc privé offre des opportunités supplémentaires au parc public et permet la diversification de l'offre de logements, à la fois d'un point de vue de leurs typologies et des lieux d'implantations.

Le Plan logement d'abord fixe des objectifs de création de places en intermédiation locative. Ce dispositif destiné à faciliter la sortie d'hébergement et l'accès au logement de l'ensemble des personnes ou familles défavorisées pourra être mobilisé en faveur des primo-arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale, notamment pour ceux qui sont en structure d'hébergement généraliste.

L'objectif 2020 est identique à 2019, soit 979 places. 1 295 places ont été créées au 31 octobre, soit un objectif 2020 dépassé (132%). La dynamique, constatée les précédents mois, liée à l'appel à projet régional lancé fin 2019, se poursuit.

Objectif n°18 Créer 147 places en centre provisoire d'hébergement en 2019

Les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) accompagnent les BPI les plus vulnérables vers plus d'autonomie, vers une formation professionnelle et un logement pérenne.

447 places CPH ont été créées en 2019 : 300 à orientation locale et 100 à orientation nationale. Soit un taux de remplissage de la cible de 304 %.

Objectif n°19 Mobiliser des places en résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs pour des primo-arrivants isolés et encourager la colocation

Les résidences sociales proposent un logement temporaire sous réserve du paiement d'une redevance pour une durée de 2 ans maximum. Il s'agit d'une solution transitoire au cours de laquelle les résidents peuvent prétendre à un accompagnement social, débiter leurs parcours d'intégration et préparer leur sortie positive vers un logement pérenne de droit commun.

La mobilisation de places en résidences sociales est souvent l'apanage des projets d'accompagnements globaux, qui peuvent proposer une solution en termes d'accompagnement ; l'accueil en résidence sociale offrant uniquement une solution de logement. En effet en 2019, seuls 15 % des bénéficiaires d'un accompagnement vers l'emploi ont vu celui-ci être couplé à une offre d'hébergement (97 sur 645).

Les acteurs de l'intégration dans les Hauts-de-France sont unanimes quant au fait qu'un Foyer de jeunes travailleurs (FJT) constitue en la structure idéale pour l'accueil des jeunes majeurs (ex mineurs non-accompagnés) mais le nombre de places disponibles est particulièrement restreint.

L'année 2021 sera assurément une année de déploiement de ces dispositifs et, en particulier, de l'ouverture de places de pension de famille.

Si l'objectif 2020 de 230 places est atteint à 29% en décembre, plusieurs projets ont, en effet, été reportés sur 2021.

- 91 places ouvertes avec 24 places supplémentaires dans l'Oise dont l'ouverture est confirmée ;
- la confirmation du report à 2021 des projets du Pas-de-Calais (27 places) et de la Somme (20 places), et du Nord (6 places).

Orientations 2021 :

- Dans chaque projet visant l'intégration des réfugiés, mettre en place d'un référent « logement réfugiés ». Quand cela est possible, désigner un référent individuel à chaque bénéficiaire. En cas d'équipe restreinte, désigner un référent « insertion vers le logement » responsable d'un groupe.
- Inciter à la contractualisation État/acteurs départementaux sur le relogement afin d'en structurer le déploiement sur tout le territoire régional.
- Sur le modèle de la passerelle D.I.R (Dispositif Insertion Réfugiés) déployée dans l'Oise, généraliser les SAS entre sortie centre hébergement d'urgence et accès

logement autonome. Cela permettrait une progression de l'autonomie des BPI et une meilleure approche avec les bailleurs.

- Relogement : les réfugiés ont tendance à ne vouloir être relogés que dans les plus grandes villes, avec l'idée que l'insertion professionnelle y sera plus facile. Un travail à la valorisation des intégrations réussies dans des territoires moins urbains pourrait être utilement déployé.
- Travailler de façon plus étroite avec le CROUS qui déploie des initiatives pour le logement des étudiants étrangers.

Priorité 5 Améliorer l'accès aux soins de santé des primo-arrivants

La santé est un facteur fondamental pour l'intégration dans la société. Les besoins de santé des primo-arrivants sont semblables à ceux de la population française, avec des vulnérabilités particulières au regard d'un parcours d'exil souvent éprouvant qui peut fragiliser leur santé physique ou mentale.

Objectif n°20 Favoriser le recours à la médiation et à l'interprétariat dans le parcours de santé

L'ARS Hauts-de-France a inscrit dans son programme régional d'accès à la prévention et aux soins 2018-2022, une action relative à l'organisation en Hauts-de-France d'un accès à l'interprétariat professionnel en santé pour lever les freins de la barrière linguistique et créer les conditions d'une adhésion durable aux soins pour toutes personnes allophones.



De même, dans le cadre du projet AB Réfugiés-Social, issu du programme INTERREG France-Wallonie-Flandre (2014-2020), plusieurs actions innovantes ont été mises en œuvre :

- La mise en place de dispositifs mobiles et transfrontaliers d'accompagnement dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des demandeurs d'asile, réfugiés et mineurs non accompagnés par l'intervention supplémentaire de professionnels mobiles : le déploiement de 2 équipes mobiles IntegraPsy, une dans chaque pays ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'expérimentations transfrontalières sur chaque versant pour améliorer les services sanitaires et sociaux rendus aux demandeurs d'asile et réfugiés. En France, il s'agit du déploiement de la fonction « d'Ambassadeurs de l'intégration » auprès des bénéficiaires.



Objectif n°21 Développer les dispositifs « aller vers » pour les personnes les plus éloignées du système de santé telles les permanences d'accès aux soins de santé mobiles (PASS) et les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP)

Toujours dans le cadre des équipes mobiles IntegraPsy, et afin de traiter des souffrances post-traumatiques rencontrées par les migrants, des équipes pluridisciplinaires (psychologues, personnel para-médical, médiateur social, interprètes) ont été déployées dans le cadre du projet AB Réfugiés-Social.

Les 2 équipes mobiles font l'objet de multiples sollicitations qui mettent en exergue la nécessité de l'existence de tels dispositifs. En effet, depuis leur mise en place en juin 2019, ce sont 373 interventions pour 197 bénéficiaires recensés au 1er décembre 2020 uniquement pour l'équipe française.

Le projet régional de santé vise également à développer la capacité d'intervention des EMPP en renforçant certaines équipes, voire en créant des EMPP sur des zones non-couvertes pour l'heure. Il fixe des objectifs propres à la problématique de la santé mentale au regard des délais d'accès aux centres médicaux-psychologiques dans certains secteurs. Il s'agit de proposer des créneaux de consultation sans rendez-vous, ce qui permettra un accès facilité aux centres médicaux psychologiques pour les EMPP.

Déployées depuis décembre 2018, les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) répondent à un besoin important : ce sont 2 706 situations qui ont été examinées en 2019, avec une forte prévalence dans le Nord et le Pas-de-Calais, qui concentrent 76 % des interventions.

Priorité 6 Favoriser les liens entre les primo-arrivants et la France

Recréer du lien social permet de mettre fin à la perte de confiance en soi issue du traumatisme de l'exil, favorise la reconstruction d'un projet de vie. Une bonne connaissance de la société française dans ses valeurs, ses pratiques, outre qu'elle facilite l'intégration, peut donner envie aux étrangers de s'engager dans des actions citoyennes.

Objectif n°22 Encourager la participation active à la vie citoyenne du public primo-arrivants

La réserve citoyenne de l'Éducation nationale permet aux écoles et établissements scolaires de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République (laïcité, d'égalité et de lutte contre les toutes les formes de discriminations). Il convient de mobiliser davantage la réserve citoyenne en faveur de l'intégration des primo-arrivants.

Objectif n°23 Valoriser les parcours d'intégration réussis

Dans le cadre du projet INTERREG AB Réfugiés-Social, une nouvelle fonction d'« Ambassadeur de l'intégration » a été créée. Celle-ci consiste à valoriser des migrants détenant un statut et, de ce fait, un parcours d'intégration dit « réussi ».

Salariés au sein de l'association La Vie Active, ils occupent de multiples rôles : pair-aidant ayant connu un parcours d'exil, conseiller en intégration mais aussi traducteur du fait de leur maîtrise de langues rares et de la langue française. Ils permettent de libérer la parole des personnes prises en charge.



S'ils sont sollicités pour du soutien psychologique, ils le sont également pour de l'aide ponctuelle aux devoirs, pour de l'appui juridique, de la médiation avec la direction de certains centres, quand une situation de forte tension se développe entre bénéficiaires du centre et le personnel.

C'est pourquoi une démarche pour la création d'un programme de formation et son inscription au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) auprès de FRANCE COMPÉTENCES, est en cours dans le projet AB Réfugiés-Social, afin de faire reconnaître officiellement ce savoir-faire et de sécuriser le parcours professionnel de ces ambassadeurs.

Orientations 2021 :

- Une reconnaissance républicaine des ambassadeurs de l'intégration à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés permettrait de saluer leurs parcours, et légitimerait davantage encore leur action ;
- Lancer la certification du dispositif des ambassadeurs de l'intégration sur 2021.

Objectif n°24 Déployer le programme de service civique Volont'R en faveur des réfugiés et accessible aux réfugiés

La participation de réfugiés entre 18 et 25 ans aux missions de service civique est à encourager afin de les intégrer plus efficacement encore dans la société française par des activités citoyennes.

4 associations ont été lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt en 2019, avec un objectif total de 370 réfugiés à insérer dans le programme Volont'R. Néanmoins, de nombreux écueils ont été rencontrés sur le déploiement du dispositif : difficulté de sourcing (implication de majeurs uniquement), manque de visibilité entre les dispositifs, difficultés de logement, problèmes administratifs dans la prise en compte du statut offert par la protection subsidiaire. L'objectif initial a ainsi été rempli à 78,34 % avec 290 réfugiés accueillis en service civique.

L'objectif 2020 n'a pas été atteint en raison du contexte sanitaire.

Orientations 2021 :

- Faciliter le sourcing ou solliciter, auprès du ministère, l'ouverture des critères de recrutement aux primo-arrivants. En effet, beaucoup de jeunes réfugiés sont déjà mobilisés sur d'autres dispositifs.

Objectif n°25 Faciliter l'accès aux établissements culturels aux primo-arrivants

Pour mettre la culture au cœur des dispositifs d'intégration, il est essentiel d'ouvrir le patrimoine français aux primo-arrivants. Les dispositifs de droit commun, mais également innovants, doivent être mobilisés en ce sens.

En décembre 2020, l'Oise a signé un contrat avec la commune de Chantilly pour faciliter l'accès aux primo-arrivants aux équipements culturels et sportifs de la ville par l'organisation de sorties culturelles notamment.

Objectif n°26 Favoriser la pratique des activités physiques et sportives des primo-arrivants

L'insertion des primo-arrivants à travers l'accès à la culture et la pratique des activités physiques et sportives a été investie de façon très inégale au niveau régional : Ainsi, l'Aisne et le Nord se sont saisi de cette approche quand l'Oise, la Somme et le Pas-de-Calais en ont privilégié d'autres. Ce sont 254 primo-arrivants qui ont bénéficié d'actions de ce type en 2019, l'Aisne a notamment concentré cet accompagnement vers les plus jeunes.

Pour déployer ce type de projets en faveur de l'intégration, il conviendrait de créer des partenariats avec les collectivités ou le secteur privé, particulièrement actifs dans ce domaine.

Orientation 2021 :

- Établir au niveau régional un document recensant l'ensemble des financements possibles (nationaux et européens) pour mettre en œuvre des projets d'intégration.

Conclusion

→ Porteurs de projets : objectifs/réalisation : Bilan (action 12 & 15 BOP 104)

Aux vues des remontées des tableaux indicateurs action 12 et action 15 par les DDCS 75 projets d'intégration ont été financés en 2019-2020 pour un total de 2882 bénéficiaires :

	Nombre de projets financés en 2019	Nombre total de bénéficiaires (valeur cible)	Nombre total de bénéficiaires (réalisé)	Ratio résultats effectifs / objectifs définis par les porteurs de projets
Nord	32	1174	1316	112,10 %
Pas-de-Calais	2	30	28	93,30 %
Oise	16	1358	1024	75,41 %
Somme	13	273	243	89,01 %
Aisne	12	232	271	114,35 %
Total Hauts-de-France	75	3070	2882	93,88 %